

RISQUES NATURELS

INONDATIONS : CAP SUR LA PRÉVENTION À 360°



8 h 30 – 13 h

• Allocution d'ouverture

- Le rôle du CEPRI et ses actions concrètes en matière de prévention des inondations

▶ **Stéphanie Bidault**, Directrice, Centre européen de prévention des risques d'inondation (CEPRI)

• Maîtriser le processus d'élaboration d'une étude de dangers (EDD) d'un système d'endiguement

- L'analyse préalable : la portée, la précision et la qualité des études à mener
- Les clefs méthodologiques : les étapes incontournables et le périmètre d'étude ; les connaissances existantes et les investigations complémentaires ; l'estimation de la performance du système d'endiguement
- Se prémunir : analyses, études et modélisations à utiliser avec précaution

▶ **Yann Deniaud**, Chef de la division risques hydrauliques et aménagements, Cerema Eau, mer et fleuves

• Comment concilier GEMA et PI pour mieux se protéger des inondations des cours d'eau

- Retour d'expérience : intégration réussie de la Gemapi sur les digues de la Leysse
- Mise en œuvre de digues en retrait du lit pour un méandrage du chenal
- Les actions connexes et indissociables : diversification des habitats et reconnexion des zones humides

▶ **Christophe Guay**, Directeur du service gestion des cours d'eau et protection contre les crues, Grand Chambéry

• Quels aménagements pour lutter contre la mer et gérer les espaces naturels

- Les opérations techniques conduites sur huit sites du littoral languedocien dans le cadre du volet littoral du CPER Languedoc-Roussillon 2007-2013
- Le réaménagement et la renaturation du lido du Petit Travers
- Comment prendre en compte l'adaptation au changement climatique
- Se coordonner avec l'action des autres acteurs locaux : pistes envisagées

▶ **Alexandre Richard**, Chargé d'études littorales, Département de l'Hérault

▶ **Sylvain Ribeyre**, Directeur général adjoint, Agglomération du Pays de l'Or (Hérault)

• Multiplicité des acteurs en matière d'inondations : qui porte la responsabilité

- Inondations par débordement et submersion marine : décryptage du niveau de responsabilité lié à l'autorisation préfectorale. Ses obligations dans la gestion de crise
- Le cas particulier de la gestion du trait de côte
- Quelles sont les responsabilités en cas d'inondations par ruissellement
- Comment se juge la responsabilité sur un territoire dépourvu d'ouvrages de protection (digues, bassin de stockage ...)

▶ **Éric Landot**, Avocat au barreau de Paris, Landot et associés

14 h 15 – 17 h 15

• Un service unique plus efficace pour lutter contre tous les types d'inondations

- Retour d'expérience sur la structuration d'un service commun « Gemapi-Eaux pluviales » : les enjeux de transversalité pour combiner la gestion des débordements des vallons et le ruissellement
- Mettre en place une stratégie de gestion et maîtriser l'impact sur l'aménagement urbain, les équipements réalisés ou en projet

▶ **Valérie Emphoux**, Directrice adjointe, Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis (Alpes-Maritimes)

• Comment anticiper les épisodes pluvieux pour limiter les risques

- Évaluer les solutions intelligentes de gestion de l'assainissement
- Présentation d'un module dédié à l'anticipation des épisodes pluvieux et la gestion optimisée des systèmes d'assainissement. Objectif : réduire les risques d'inondation et améliorer la qualité des déversements dans le milieu naturel

▶ **Stéphane Deveughele**, Responsable d'affaires et chef grands projets assainissement pluvial, Suez Smart Solutions

• Grand Lyon : développer les techniques alternatives pour gérer les ruissellements en fonction des pluies

- Retour sur le bilan des techniques alternatives préalable au projet de « ville perméable »
- Définition des niveaux de protection hydraulique en fonction des hauteurs de précipitations
- Décryptage du projet de zonage qui identifie les zones de production ou de ruissellement et les axes d'écoulement naturel selon différents critères

▶ **Hervé Caltran**, Responsable du service études de l'eau, Grand Lyon

• Quels financements pour les ouvrages de lutte contre toutes les inondations

- Financer la Gemapi et la gestion des eaux pluviales urbaines : analyse des différents mécanismes budgétaires et taxes
- Le point sur toutes les participations et aides existantes, locales, nationales et européennes

▶ **Stéphane Baudry**, Directeur du pôle eau et Associé, Callia Conseil

Journée animée par **Joël GRAINDORGE**,
DGST E.R, communauté d'agglomération

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



PROGRAMME ET INSCRIPTION EN LIGNE SUR :

bit.ly/2HcvpcC

OU AU VERSO



RISQUES NATURELS

INONDATIONS : CAP SUR LA PRÉVENTION À 360°

BULLETIN D'INSCRIPTION

Collectivité/organisme

Adresse

Code postal..... Ville.....

Participant

Monsieur Madame

Nom

Prénom

Fonction

Tél.

E-mail *

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Règlement (1) :

mandat administratif chèque joint (2)

Adresse de facturation.....

Service interlocuteur

Code postal..... Ville.....

(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.

(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :

TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial - Code Banque: 30066 - Code guichet: 10949 - Compte n° 00020062001 - Clé RIB: 26 - IBAN : FR76 30066109 4900 0200 6200 126 - Bank identification code (BIC) : CMCIFRPP - N° SIRET: 404926958 00020 - Code APE: 5813Z

Date :

Cachet et signature :

MA COMMANDE

Collectivités locales :
390 € HT (468 € TTC)

Entreprises publiques
et privées, établissements
publics : 590 € HT (708 € TTC)

Total : € HT*

* Ce montant comprend l'ensemble des prestations :
accueil café, déjeuner, conférences-débats,
documents et traitement de l'inscription.

Informations inscriptions multiples,
rendez-vous sur :

bit.ly/2HcvpcC

Journée d'étude « Risques naturels », tarifs d'inscription

JE_INON_020419

➔ Nombre de places limité, bulletin
à retourner avant le 29/03/2019

- Par email :

penelope.vincent@infopro-digital.com

- Par courrier à :

Pénélope Vincent / Territorial

Antony Parc II

10, place du Général de Gaulle

BP 20156 - 92186 Antony Cedex

- Par Fax au 01 77 92 98 17

Les Journées d'étude sont organisées par la société TERRITORIAL S.A.S., un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38040 55 38. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20%. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20 156 - 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. TERRITORIAL S.A.S. pourra envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art.34 et s.), Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : cnil.evenements@infopro-digital.com. Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/gazettes-des-communes/cgv>



Certifié PEFC

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.

pefc-france.org



INFOS PRATIQUES :

La journée se déroulera dans Paris intramuros. Le lieu exact vous sera précisé lors de l'envoi de votre convocation. Il sera aisément accessible en transports en commun.

Pour toute autre information : Elvire ROULET - Tél. : 01 77 92 93 36 - elvire.roulet@infopro-digital.com